

## Un Ukrainien peut-il conduire en France avec un permis ukrainien ?

La réponse varie selon votre situation :

Vous pouvez circuler en France avec l'**original** de votre permis de conduire ukrainien, accompagné de sa **traduction** ou d'un **permis de conduire international**.

La traduction de votre permis de conduire doit être faite par un traducteur agréé.

Votre permis ukrainien doit être en **cours de validité**. Toutefois, si sa validité a pris fin après le 31 décembre 2021, vous **pouvez circuler** avec ce permis en France.

Vous devez respecter les règles de la conduite en France.

### Attention

Si vous vous installez en France, vous devez passer le permis de conduire français pour pouvoir continuer à conduire en France. En effet, le permis de conduire ukrainien est **valable 1 an** à partir de la date d'acquisition de la résidence normale en France.

Vous pouvez circuler en France avec l'**original** de votre permis de conduire ukrainien, accompagné de sa **traduction** ou d'un **permis de conduire international**.

La traduction de votre permis de conduire doit être faite par un traducteur agréé.

Votre permis ukrainien doit être en **cours de validité**. Toutefois, si sa validité a pris fin après le 31 décembre 2021, vous **pouvez circuler** avec ce permis en France.

Vous devez respecter les règles de la conduite en France.

### Attention

Si vous vous installez en France à la fin de vos études, vous devez passer le permis de conduire français pour pouvoir continuer à conduire en France. En effet, le permis de conduire ukrainien est **valable 1 an** à partir de la date d'acquisition de la résidence normale en France.

Vous pouvez circuler en France avec l'**original** de votre permis de conduire ukrainien, accompagné de sa **traduction** ou d'un **permis de conduire international**.

La traduction de votre permis de conduire doit être faite par un traducteur agréé.

Votre permis ukrainien doit être en **cours de validité**. Toutefois, si sa validité a pris fin après le 31 décembre 2021, vous **pouvez circuler** avec ce permis en France.

Vous devez respecter les règles de la conduite en France.

### Attention

Si vous vous installez en France, vous devez passer le permis de conduire français pour pouvoir continuer à conduire en France. En effet, le permis de conduire ukrainien est **valable 1 an** à partir de la date d'acquisition de la résidence normale en France.

Vous pouvez circuler en France avec l'**original** de votre permis de conduire.

Votre permis doit être en **cours de validité**. Toutefois, si sa validité a pris fin après le 31 décembre 2021, vous pouvez circuler avec ce permis en France.

Vous devez avoir avec vous un **passport** ou votre **autorisation provisoire de séjour**.

Vous devez respecter les règles de la conduite en France.

### À savoir

Si vous avez une **qualification professionnelle de conducteur de véhicule lourd** obtenue dans un pays de l'Union européenne, elle est reconnue en France.

Par contre, si vous l'avez obtenue en Ukraine, elle n'est pas reconnue en France. Vous devez suivre une formation initiale minimale obligatoire de 140 heures ( Fimo ) en France pour pouvoir travailler dans le transport routier.

## Conduire en France avec un permis étranger

### Permis européen

Conduire en France avec un permis européen (EEE)

Echange d'un permis européen (EEE)

### Permis d'un autre pays

Court séjour ou études

Installation durable

### Questions – Réponses

- Statut de réfugié, protection subsidiaire ou temporaire : quelles différences ?
- Traduction d'un document : comment trouver un traducteur agréé ?
- Quelle amende risque un étranger en cas d'infraction routière en France ?

Toutes les questions réponses

### Et aussi...

- Conduire en France avec un permis étranger
- Permis de conduire
- Infractions routières

### Pour en savoir plus

- Site de la sécurité routière

Source : Ministère chargé de l'intérieur

- Le permis à points

Source : Ministère chargé de l'intérieur

- Charte européenne de la sécurité routière

Source : Commission européenne

- Formation des conducteurs du transport routier

Source : Ministère chargé des transports

**Textes de référence**

- Règlement (UE) 2022/1280 du 18 juillet 2022 – mesures relatives aux documents du conducteur délivrés par l'Ukraine

- Directive 2001/55/CE du 20 juillet 2001 relative à l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées

- Code de la route : articles R222-1 à R222-8

Reconnaissance des permis de conduire étrangers en France

- Arrêté du 20 avril 2012 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire

- Arrêté du 12 janvier 2012 fixant les conditions de reconnaissance et d'échange des permis de conduire délivrés par des États hors Espace économique européen

Articles 4 à 7, 9 à 11 et 13

- Circulaire du 3 août 2012 relative aux conditions de reconnaissance et d'échange des permis de conduire délivrés par des pays hors EEE



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00